

# Le système alimentaire, un levier pour protéger la ressource en eau ?

2 octobre 2020

21 boulevard Voltaire (DREAL) à Dijon

# Zoom sur les leviers réglementaires et financiers :

L'évolution réglementaire et l'accompagnement dans des projets de territoire intégré - Circulaire gouvernementale du 5/02/20 et l'action 54 du PRSE3



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Adeline PERRONNEAU

Chargée de projet eau agriculture et territoires

Pôle politique de l'eau

DREAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



## Constat national suite aux assises de l'eau - 2019

Des coûts exorbitants de traitement AEP avec des **enjeux sanitaires** importants

Une politique de protection des captages peu ambitieuse avec des outils n'incitant pas à une **transition agro-écologique** et à un **changement systémique** (outils financiers, outils fonciers, plan Ecophyto...)

Une **attente sociétale** par rapport à la réduction de l'usage des pesticides

=> produite de sortie :

Loi 27/12/2019 d'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique ( élargir champ de compétence bloc communal, droit préemption)

Instruction technique interministérielle du 5/02/2020 visant à une mobilisation des ministères santé, MTES, Agriculture et promouvant l'accompagnement des démarches de territoire.

# Instruction gouvernementale du 5 février 2020

## L'instruction demande de :

Définir une meilleure organisation des services de l'État aux différentes échelles : bassin, région, département, **pour mieux articuler les différentes politiques** : Ecophyto, plan agroécologie, PAR/PAN, PDRR, PRDAR, PRSE3, PAT , PCAET, CTE,...

Mobiliser le conseil régional

Mettre en place une stratégie régionale opérationnelle dont :

Développer une stratégie de contrôle

Identifier et coordonner les outils financiers mobilisables sur AAC

Formaliser un rapportage à la DEB, 2 fois par an

# Instruction gouvernementale du 5 février 2020

## Actions à l'échelle départementale identifiées par l'instruction :

Mobiliser les acteurs locaux

Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale avec déclinaison possible d'une stratégie départementale

Mobiliser des outils (ZSCE, réglementaires, ...)

Mettre en place un suivi de l'avancement (mise à jour semestrielle de SOG, transmission des AAC validées sur aires-captages.fr)

S'inscrire dans le calendrier défini (délimitation des AAC au 20/09/2020, diag des pressions au 31/03/2021, valider un PA au 31/12/2021)

# Instruction gouvernementale du 5 février 2020

## Formaliser une stratégie régionale pour fév 2021 :

=> objectif :

Construire une stratégie régionale « captages prioritaires » pour mobiliser les services de l'État et les partenaires pour plus d'ambition et d'efficacité.

=> 3 thématiques abordées :

- 1/ construction d'un dynamique interministérielle pour déployer des politiques cohérentes et construire un discours partagé
- 2/ améliorer la cohérence entre politiques et ambitions portées et financements mobilisables
- 3/ mobiliser d'avantage les partenaires pour plus de possibilité et de résultats pérennes (projets de territoire, concertation participative, adaptation des filières, foncier ,...)

Travail au sein d'un GT régional et interministériel dans un 1<sup>er</sup> temps (DREAL,ARS, DRAAF, DDT, AE, OFB) *installation novembre 2020, travaux jusqu'en février 2021*

## Instruction gouvernementale du 5 février 2020

### **Formaliser une stratégie régionale pour fév 2021 :**

Sensibiliser et mobiliser les partenaires dont la Région et les collectivités « captages prioritaires », collectivités « GEMAPI », CD, CA, CR, associations, acteurs économiques, profession agricole dans un second temps

=> Livrable (proposition) :  
feuille de route avec des actions et charte d'engagement régional

Créer un comité de pilotage régional pour suivre la mise en œuvre de la stratégie

## AAP action 54 du PRSE3

Une ambition régionale qui fait suite à ...

la **Stratégie état en région** effectuée en 2018 (SER) qui porte les conclusions suivantes :

Besoins exprimés des collectivités le 15/10/2018 : plusieurs collectivités pro actives, mais des outils financiers peu lisibles, manque d'outils fonciers, juridiques ... ,

Une coordination nécessaire et attendue des politiques de l'État.

dont l'objectif est ...

**d'accompagner la construction de projets de territoire** pour trouver des solutions cohérentes et pérennes en prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux.

## AAP action 54 du PRSE3 :objectifs

**Objectif : Développer une approche territoriale intégrée** liant les sujets Eau/ biodiversité/ adaptation au changement climatique/ transition agro-alimentaire

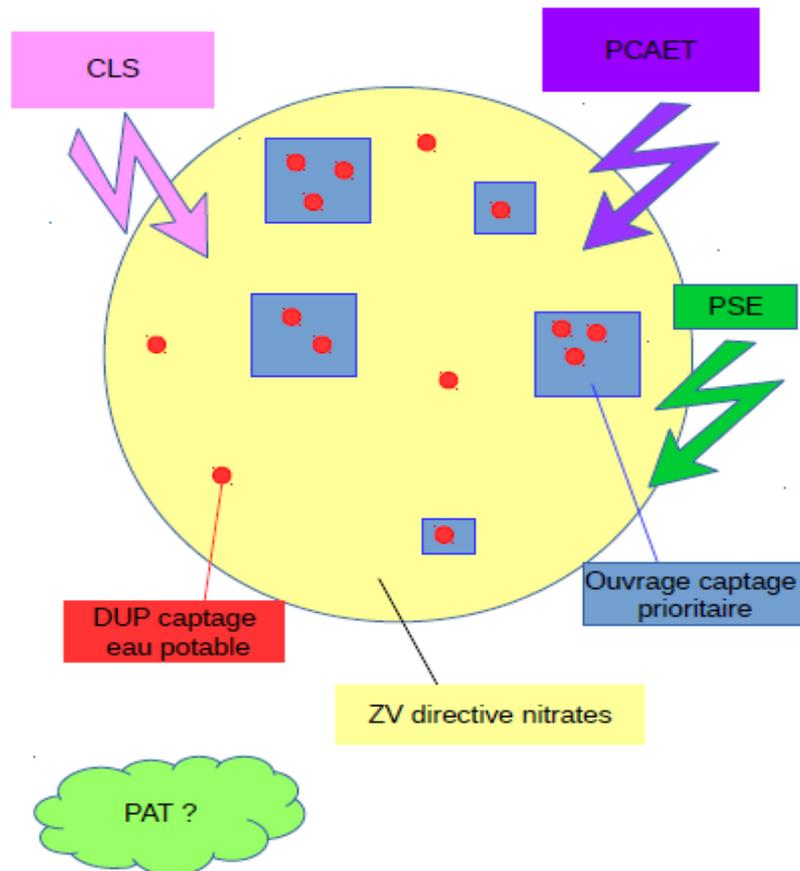
**Méthode :** Accompagner les élus locaux dans la réalisation :

d'un diagnostic complet fixant les enjeux, contraintes, possibilités et définissant les contours et les acteurs du territoire d'action

d'une concertation participative multi acteurs prenant en compte les volets « économique, sociale et environnementale » car **l'évolution doit concerner l'ensemble des acteurs des filières et le consommateur.**

- ❑ Co-construire un projet de territoire intégré axé sur les problématiques de pollution des eaux aux « pesticides ».
- ❑ Rassembler les acteurs d'un territoire autour d'un projet commun, pour travailler sur la résilience et l'attractivité de ce territoire
- ❑ Accompagner la profession agricole

# Une réflexion organisée : des enjeux => un projet => des leviers financiers à mobiliser



## Intérêt de répondre à l'AAP PRSE3 :

Accompagner la réalisation du diagnostic (DTSEA)  
=> définir enjeux globaux et faire un état des lieux dans un **territoire fortement dégradé**

=> Faire étude sociologique des acteurs du territoire ( qui ? attentes ?, possibilités/contraintes?) et **mettre autour de la table les acteurs économiques des filières agricoles et agro-alimentaires** (qui ?, possibilités/contraintes?)

Favoriser la concertation participative

=> co-construction d'un projet de territoire avec les acteurs locaux concernés

Définir dans quel cadre travailler (programme d'action « captage prioritaire, PAT, CTE,... ?) et mettre en place les actions

## AAP action 54 du PRSE3 : calendrier

**Appel à Projet entre dernier trimestre 2020 / 1<sup>er</sup> trimestre 2021**, avec des enjeux eau – pollution pesticides pour marquer l’engagement des collectivités.

4 territoires seront retenus sur la région pour cette accompagnement expérimental.

**La mobilisation et la volonté politique de la collectivité, seule maître d’ouvrage de son projet de territoire, est une clé de réussite.**

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne Franche-Comté**

Service Biodiversité Eau Patrimoine  
Département Eau et Milieux Aquatiques  
Pôle Politique de l'Eau  
CS 31269 25005 BESANCON CEDEX  
Standard : 03 81 21 67 00  
[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

**FIN**



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre attention,  
A vos questions !**

